



[www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch)

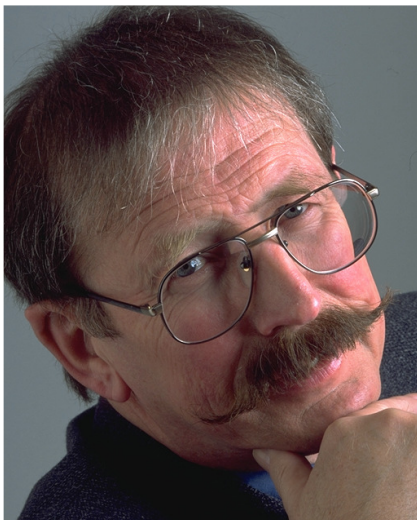
**Schweizerischer Fischerei-Verband SFV**  
**Fédération Suisse de Pêche FSP**  
**Federaziun Svizra da Pestga**  
**Federazione Svizzera di Pesca**

## Journal Suisse de la Pêche / Avril 2010

### C'est à présent à la Confédération, aux cantons et à l'industrie électrique de relever le défi

**La Fédération Suisse de Pêche a obtenu beaucoup grâce à la contre-proposition à l'initiative populaire « Eaux vivantes ». Mais l'heure est désormais à la mise en œuvre, qui a fait l'objet d'informations et de discussions lors du colloque de la FSP.**

120 personnes se sont informées de la mise en œuvre de la loi sur la protection des eaux à l'occasion du colloque de la FSP. D'éminents défenseurs des différents points de vue ont donné des explications, sous la direction de Kurt Bischof. « Nos poissons sont dans le besoin » : c'est avec cet appel en forme d'ultimatum que Roland Seiler, Président de la Fédération Suisse de Pêche FSP, a ouvert le colloque.



*Roland Seiler, Président de la FSP*

Selon la « liste rouge », 8 des 55 espèces initialement indi-

gènes en Suisse sont déjà éteintes. 33 des 47 restantes seraient menacées.

#### Thème de politique fédérale

Selon Roland Seiler, les causes de la menace pesant sur les poissons sont connues et incontestées : l'espace vital bétonné, les obstacles infranchissables à la migration, les débits résiduels insuffisants, les exploitations par éclusées mortelles, la dynamique sédimentaire perturbée, les produits chimiques toxiques et les oiseaux piscivores.

C'est pourquoi la Fédération Suisse de Pêche FSP a déposé l'initiative populaire « Eaux vivantes », avec plus de 160 000 signatures valables. « Nous avons ainsi mis les problèmes de la protection quantitative des eaux à l'ordre du jour du Palais fédéral. » Le Parlement s'est rendu compte de la nécessité d'agir, a respecté le grand nombre de signatures et reconnu les grandes chances d'un souhait de référendum. Ce serait la raison pour laquelle le Conseil National et le Conseil

des Etats sont parvenus à une excellente contre-proposition. « Nous avons obtenu énormément de choses, bien plus que ce que les plus optimistes d'entre nous auraient osé rêver. » C'est pourquoi la Fédération Suisse de Pêche a pu retirer son initiative fin 2009.

#### C'est parti...

C'est à présent à la Confédération, aux cantons et à l'industrie électrique de relever le défi. « Ils doivent prouver qu'ils étaient sérieux sur la question de la protection quantitative des eaux. » Car, avec la promulgation des nouvelles dispositions légales, il n'y a

- pas encore un mètre linéaire de cours d'eau bétonné renaturé,
- pas encore d'obstacle migratoire supprimé,
- pas encore d'exploitation par éclusées assainie,
- pas encore d'équilibre sédimentaire restauré.

En termes de délais, Roland Seiler annonce la couleur : « Nous voulons empêcher les manœuvres dilatoires et les

retards, sinon, nous descendrons à nouveau dans la rue. »

## Les pêcheurs ont gagné le respect

Parmi les soutiens importants de la contre-proposition au Parlement, on compte le Conseiller National Martin Landolt (PBD, Glaris) et le Conseiller aux Etats Filippo Lombardi (PDC, Tessin).



*Martin Landolt,, Conseiller National*

Le nouveau Conseiller National Martin Landolt a réussi un coup fumant deux mois seulement après avoir prêté serment. Il a défendu avec conviction le compromis, car il n'aurait personnellement pas pu s'engager en faveur de l'initiative dans son intégralité. « Je suis en effet aussi un spécialiste des questions de politique économique et un habitant d'un canton qui dépend et profite fortement de l'énergie hydraulique. » Il est d'autant plus satisfait du compromis négocié sous la forme de la contre-proposition, parce que l'initiative populaire aurait eu de bonnes chances en cas de référendum. Il n'y a selon lui pas de raison d'avoir des regrets par rapport à une éventuelle victoire, car la Fédération de Pêche est non seulement parvenue à de bons résultats sur le fond, mais elle a également trois autres réussites au comp-

teur : elle a obtenu le respect, instauré des partenariats et mis en évidence la nécessité d'agir.

## Revitalisation et assainissement

Siegfried Lager de l'Office fédéral de l'environnement OFEV a informé sur l'état des préparatifs dans la mise en œuvre de la contre-proposition. En ce qui concerne l'objectif de protection, il s'agit d'une part de revitaliser et d'autre part d'assainir l'énergie hydraulique (éclusées, sédiments, libre passage des poissons). 4 000 des 15 000 kilomètres de cours d'eau aménagés doivent être revitalisés d'ici à 80 ans, ce qui nécessitera 2 000 hectares de terre. Le financement doit être assuré par l'Etat et les cantons, probablement respectivement à hauteur de 65 pour cent (environ 40 millions par an) et 35 pour cent (environ 20 millions par an). La sauvegarde de la surface nécessaire aux eaux pour la moitié des cours eau (ce qui selon Siegfried Lager concerne environ 30 000 kilomètres d'exploitation intensive de l'espace réservé aux cours d'eau) constitue un autre point important.



*Siegfried Lager, OFEV*

Pour le deuxième grand axe - l'assainissement de l'énergie

hydraulique, notamment les éclusées - Monsieur Lager a avancé un horizon temporel de 20 ans pour les mesures de construction telles que l'aménagement de bassins de compensation, canaux de contournement et de dérivation.

## Etat des choses à l'OFEV

D'après Monsieur Lager, l'OFEV prépare d'ores et déjà les ajustements de l'ordonnance sur la protection des eaux nécessaires, conformément aux directives du Parlement. Pour que les cantons fassent bouger les choses, l'Etat prévoit des « accélérateurs d'application », selon les termes de M. Lager. Concrètement, la Confédération (OFEV) établira des conventions-programmes de revitalisation des cours d'eau avec les cantons. L'ampleur du financement dépendra de l'importance et de l'efficacité des mesures en faveur de la restauration des fonctions naturelles des cours d'eau. La répartition 65 pour cent/ 35 pour cent n'est donc pas une règle mais simplement une valeur de référence. Il existe également un « accélérateur d'application » pour l'assainissement de l'énergie hydraulique : un supplément de 0.1 centimes maximum par kilowattheure sur les frais d'acheminement via les réseaux à haute tension. Il en résulte une somme d'environ 50 millions de francs par an et ce, pendant 20 ans. Cet argent doit permettre de financer les mesures relatives aux éclusées, aux sédiments et au libre passage des poissons au niveau des centrales hydroélectriques. Lors du colloque, M. Lager a présenté un programme plutôt optimiste, selon lequel après la consultation interne et externe, la loi et l'ordonnance pourraient entrer en vigueur dès 2011.

## Un « Oui, mais... » des cantons

« Les cantons participent », a été la réponse du Conseiller d'Etat uranais Markus Züst en tant que Président de la Conférence gouvernementale des cantons alpins.



*Markus Züst, Conseiller d'Etat*

Toutefois, M. Züst a ajouté un « mais » : il affirme que l'application de la loi sur la protection des eaux constitue une gageure pour les cantons et que du temps et des ressources supplémentaires sont nécessaires. Comme exemple de difficultés, il a cité la problématique des éclusées. « Les moyens financiers issus du réseau d'acheminement ne permettent pas, à eux seuls, de

résoudre le problème. » Des mesures de construction nécessitant du temps et de l'espace et source de conflits avec d'autres groupes d'intérêts sont selon lui requises. L'assainissement des captages existants et la protection contre les crues sont tout aussi délicats. « C'est pourquoi les cantons doivent mettre en balance les intérêts découlant de diverses revendications, et notamment de l'eau en tant qu'énergie renouvelable. »

## Grand besoin de terrains

La mise en balance des intérêts était également un sujet important de la conférence de Heinz Karrer, CEO d'Axpo Holding. « Nous avons besoin de conditions-cadres judicieuses pour les intérêts antagonistes entre l'exploitation de l'énergie hydraulique et la protection des eaux. »

A son sens, la contre-proposition à l'initiative est une réussite dans ce domaine, c'est pourquoi elle a pu être approuvée par l'industrie électrique. Il a expliqué que l'Axpo a réussi, dès le départ, à concilier ces divergences dans le cadre de projets concrets dans différentes régions.



*Heinz Karrer, CEO d'Axpo Holding*

En ce qui concerne les exploitations par éclusées, M. Karrer estime que le défi se situe au niveau des grands bassins de compensation qui doivent être construits. « Ils requièrent beaucoup d'argent et d'espace, ainsi que de la bonne volonté et de la créativité de la part de tous ». M. Karrer a qualifié les dispositions de renaturation en vue de la revitalisation des cours d'eau de « tâche d'une génération », même s'il existe déjà des exemples de centrales hydrauliques coexistant en parfaite harmonie avec la nature.

*Kurt Bischof*